



CALENDRIER ANNUEL DE PAIEMENT

Crèches de Fort-de-France

2024 / 2025



Encaissement du mois de :	Période de l'encaissement : En Régie & En ligne (susceptible de modification)
SEPTEMBRE	Du Mardi 10 au Vendredi 20
OCTOBRE	Du Lundi 7 au Vendredi 18
NOVEMBRE	Du Mercredi 6 au Vendredi 22
DÉCEMBRE	Du Mardi 3 au Mardi 10
JANVIER	Du Lundi 6 au Vendredi 17
FÉVRIER	Du Jeudi 6 au Vendredi 21
MARS	Du Mercredi 5 au Vendredi 21 (en ligne) Du Lundi 10 au Vendredi 21 (en Régie)
AVRIL	Du Vendredi 4 au Jeudi 17 (en Régie) Du Vendredi 4 au Lundi 21 (en ligne)
MAI	Du Lundi 5 au Mercredi 21 (en régie) Du Lundi 5 au vendredi 23 (en ligne)
JUIN	Du Vendredi 6 au Vendredi 20
JUILLET	Du vendredi 4 au Jeudi 10

Mode de paiement : **Carte Bleue et CESU**

Horaire : 7h15 - 12h15

Lieu de paiement : Direction Petite Enfance – Régie (Ex hôpital civil Ermitage)

Téléphone : 0696 25 24 52

Paiement en ligne : paiementwebcreche@fortdefrance.fr

<https://fort-de-france.portail-familles.com>

Pour accéder au paiement en ligne :

relevez sur votre 1ère facture : **vosre identifiant de connexion + vosre mot de passe**

Parents, veuillez respecter les dates de paiements du calendrier

Tout retard dans les délais de paiement sera susceptible de remettre en cause l'accueil de vosre enfant à la Crèche

En cas de difficultés, n'attendez pas qu'il soit trop tard, avertissez la Régie durant la période de paiement.